

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

mardi 15 avril 2008, par [Marc Lebuïs](#)

Vendredi dernier, j'annonçais mon intention de déposer une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) contre un imam salafiste de Montréal, en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdisant la « propagande haineuse » diffusée via Internet. Ma plainte a été déposée. Je vous informe de mes objectifs.

À première vue, ça peut paraître paradoxal, moi qui suis un fervent défenseur de la liberté d'expression, que je dépose une plainte en vue d'empêcher un imam salafiste de s'exprimer. J'en conviens. En fait, mon objectif est de provoquer un débat sur la liberté d'expression et d'amener le public et les médias à dénoncer le nouveau rôle de « censeurs de blasphème » que se donnent les commissions des droits de la personne.

Cette tendance inquiétante, tant au niveau international que national, doit être renversée dès maintenant avant qu'il ne soit trop tard. C'est la survie de la démocratie et de la liberté qui est en jeu. Rien de moins !

Je vise aussi à attirer l'attention sur l'idéologie salafiste. Ce n'est pas un discours religieux inoffensif. Loin de là. En fait, c'est une idéologie dangereuse qui devrait être interdite.

Le nouveau délit de blasphème

Pour l'islam, il n'y a pas de distinction entre le discours religieux et le discours politique. Les deux sont imbriqués depuis 14 siècles. Le concept occidental d'une société civile et d'une presse libre qui peuvent critiquer les politiques du gouvernement, les religions ou toute idée, n'existe pas. Toute critique est vue comme une *attaque* contre l'islam, un *blasphème*, un *discours haineux* visant plus d'un milliard de personnes.

Au niveau international

Cette notion que la critique de l'islam comme religion, idéologie et programme politique est une *attaque*, un *blasphème*, une *provocation*, de la *diffamation*,

bref un *délit* quand ce n'est pas un *crime*, chemine en droit international et en droit canadien. On l'a vu récemment avec les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'Homme à l'initiative des pays membres de l'Organisation de la conférence islamique. Reporters sans frontières a qualifié ce développement de « **dramatique** ».

Au Canada

Récemment, nous avons eu la stupéfiante déclaration de la Commission ontarienne des droits de la personne accusant publiquement Mark Steyn et le magazine Maclean d'être des « racistes islamophobes », le tout sans même les avoir entendus. Et pourtant, les écrits de Mark Steyn publiés par Macleans portent sur l'impact culturel et politique à long terme de l'islamisation grandissante de l'Europe liée à la dénatalité des Européens de souche et à l'immigration massive de musulmans qui ont davantage d'enfants. La CCDP est actuellement saisie d'une plainte pour « propagande haineuse » contre Maclean et Steyn, et a ouvert une enquête.

On peut être en désaccord avec les théories de Steyn. Mais censurer, ou même tenter de censurer tout débat sous prétexte que certains musulmans sont « offensés » est une véritable trahison des principes d'une saine démocratie. Cette vision des droits et libertés représente, en fait, **une menace pour la démocratie et la liberté**.

Suivant la logique de la commission ontarienne, il faudrait dénoncer le Pape Benoît XVI comme un « raciste islamophobe » puisque des leaders musulmans sont profondément offensés qu'il ait baptisé l'ex-musulman Cristiano Magdi Allam. Des dignitaires religieux musulmans influents y ont vu rien de moins qu'une déclaration de guerre contre l'islam, une attaque contre un milliard de musulmans.

Toujours selon cette logique, il faudrait aussi interdire la diffusion au Canada des écrits de Salman Rushdie et de Taslima Nasreen, qui sont vus comme profondément offensants par de nombreux musulmans.

Où va s'arrêter cette nouvelle forme d'Inquisition, cette chasse aux sorcières ? Le quotidien La Presse n'a même pas osé publier une caricature de l'ombre de Mahomet. Imaginez ! La Presse a peur de l'ombre de Mahomet... Le caricaturiste Chapleau en a parlé sur la télévision de Radio-Canada, avec fierté et sans aucun regard critique. Il se plie au Code d'éthique de La Presse qui est revêtu du sceau « soumis à la charia ». C'est dire à quel point la presse trahit lâchement nos valeurs et, sans s'en rendre compte, compromet mes droits comme citoyen, vos droits, la démocratie et la Liberté.

Censure à sens unique

L'islam comme religion, idéologie, code juridique, programme politique et économique devrait pouvoir être discuté librement. Il faut libérer la parole et ouvrir le débat. Il faut informer les citoyens sans crainte d'être poursuivis devant une commission des droits de la personne ou traînés dans la boue comme « raciste d'extrême droite ».

Imaginez si, à l'époque de la guerre froide, toute critique du stalinisme et du communisme avait été censurée comme « raciste » ou « russophobe » par les commissions des droits de la personne. Et qu'on aurait permis aux promoteurs du totalitarisme de cracher leur haine de la démocratie en toute liberté et de chercher à gagner des adeptes à leur vision du monde au Canada. Stupide et suicidaire, n'est-ce pas ?

Le délit de « propagande haineuse »

L'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* réprime la « propagande haineuse » diffusée par un moyen de communication électronique, comme le téléphone, la radio, la télévision, ou Internet.

Lorsque cette propagande vise l'un ou l'autre des groupes vulnérables énumérés dans la Loi, elle est considérée comme constituant de la « discrimination ». Les écrits de l'imam salafiste contre lequel j'ai porté plainte sont diffusés sur Internet. Pour maximiser mes chances auprès de la CCDP, j'ai formulé ma plainte en identifiant trois groupes énumérés, soit les Canadiens français du Québec comme minorité ethnique et linguistique vulnérable, les femmes et les non musulmans.

J'ai joué la carte de la « minorité ethnique » à cause de l'avantage stratégique que je peux en tirer, rien de plus. Les lois sur les droits de la personne protègent les individus appartenant à des groupes *vulnérables*. Les Canadiens français sont une minorité ethnique, linguistique et nationale. Nous sommes probablement les seuls blancs en Amérique du Nord à pouvoir invoquer le droit d'être « protégés » contre la propagande haineuse visant un groupe ethnique identifiable. La CCDP sera confrontée à une plainte par un membre d'une minorité contre un membre d'une autre minorité. N'est-ce pas intéressant ?

Le livre qui fait l'objet de ma plainte

Ma plainte concerne le livre *L'islam ou l'intégrisme - À la lumière du Qor'an et de la Sounnah* par l'imam salafiste Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti qui officie dans une mosquée de Montréal.

L'imam enseigne une version des plus rigoriste de l'islam et son livre, que vous pouvez télécharger en cliquant sur l'icône plus bas, est remarquablement suprématiste, machiste et misogyne. Pour l'imam, ses compatriotes non musulmans sont des « kouffars » (mécréants, impies, infidèles), les femmes du Québec sont de vraies perverses, et le peuple est « bête et ignorant ». Il prône la destruction des « idoles » de l'Occident, soit la démocratie, la modernité, la laïcité et la liberté (surtout celle des québécoises). Il pourfend aussi les « innovations » (bidah), la mixité, le théâtre, la musique et à peu près toutes les autres écoles de pensée musulmanes.



L'islam ou l'intégrisme 3e édition

Impact de ma plainte

La CCDP peut refuser de recevoir ma plainte, ou accepter d'ouvrir une enquête.

1. Si elle refuse de recevoir ma plainte, on pourra conclure que la commission, qui enquête actuellement sur Maclean et Mark Steyn, se considère mandatée pour traquer ce qu'un musulman considère subjectivement comme une attaque ou un blasphème, tout en protégeant le discours salafiste qui menace les libertés de tous. La CCDP pourra légitimement être dénoncée comme étant une institution qui trahit son mandat et représente, en fait, une menace pour la liberté et la démocratie.

2. Si elle accepte d'ouvrir une enquête (et quelle qu'en soit l'issue), j'aurai braqué les spots sur le discours de l'imam et l'idéologie salafiste. Les médias et le public pourront librement évaluer la dangerosité de cette idéologie et la discréditer.

Si les musulmans dits « modérés » refusent de dénoncer ce discours subversif, suprématiste et haineux, on pourra là aussi tirer des conclusions. Les groupes de pression musulmans se plaindront-ils que la CCDP persécute l'imam salafiste ?

Conclusion

Quelle que soit l'issue de ma plainte, j'aurai démontré quelque chose. Mon seul objectif est de susciter un débat public et de renforcer la liberté d'expression. Ce n'est pas *raciste* ni *islamophobe* que de critiquer l'idéologie salafiste. En fait,

c'est salubre de le faire. C'est de l'« islamolucidité ».

Si la presse du Québec défendait la liberté d'expression au lieu de se soumettre à la charia et de s'auto-censurer, je n'aurais pas eu besoin de déposer une plainte à la CCDP.

Les islamistes utilisent le langage des droits humains pour faire taire toute critique. C'est une arme à double tranchant. Eux aussi devraient subir l'examen critique de leur propagande qui, elle, est réellement haineuse.

Il est temps que les musulmans se responsabilisent et qu'ils fassent le ménage dans leurs communautés. Faute de le faire, c'est l'ensemble des musulmans qu'on pourra soupçonner de cautionner, par leur silence, la propagation d'une idéologie extrémiste qui devrait être interdite... contribuant à perpétuer le phénomène d'islamophobie dont ils se disent victimes.

Lire aussi :

[Affaire Maclean et Steyn : le Globe fustige la Commission ontarienne des droits](#)

[Nous déposerons une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste pour "propagande haineuse"](#)

[Un salafiste et un djihadiste se dénoncent réciproquement – L'imam Al-Hayiti de Montréal et Adil Charkaoui](#)

[Mort du Conseil des droits de l'Homme et de l'universalité des droits de l'Homme](#)

[Canada - Le Canadian Islamic Congress applaudit la position de la Commission ontarienne des droits sur Maclean](#)

[Canada - CAIR-CAN applaudit la position de la Commission ontarienne des droits sur Maclean](#)

[Canada - Le Muslim Canadian Congress dénonce la position de la Commission ontarienne des droits sur Maclean](#)

[Qatar - Qaradawi sur le baptême de Cristiano Magdi Allam par le Pape : "un acte d'hostilité contre l'islam"](#)

[Les musulmans canadiens opposés à la charia sont minoritaires et sont traqués](#)

["Ce qui se passe au Canada se répercute aux USA..."- Glenn Beck \(CNN\) sur Ezra Levant et Mark Steyn](#)

[Intimidation de musulmans par des radicaux au Canada](#)

[Hamas - Prêche du vendredi : "Conquérir Rome, l'Europe et les deux Amériques"](#)

[Le rapport de l'Observatoire de l'islamophobie - faux diagnostic, mauvais traitement](#)

[Doudou Diène blâme des caricatures, mais pas les manuels scolaires musulmans haineux](#)

[La Ligue Islamique Mondiale propage l'islam wahhabite au Canada](#)

[Combat \(idéologique\) contre Djihad \(idéologique\) - entrevue avec le théologien George Weigel](#)

["Fitna" de Geert Wilders est en ligne - le film dit la vérité](#)

P.-S.



**L'islam ou
l'intégrisme 3e
édition**

6 Messages de forum

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

15 avril 10:03

Merci Marc à toi et à ton équipe !

Mes filles et mes neveux te remercieront un jour d'avoir travaillé à préserver nos valeurs.

Mireille Des Rochers

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

15 avril 11:04, par Jean-Philippe Martini

Bravo M. Lebuis,

Votre détermination portera fruit j'en suis sûr.

Le livre : L'islam ou l'intégrisme - À la lumière du Qor'an et de la Sounnah par l'imam salafiste Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti qui officie dans une mosquée de Montréal doit être dénoncer vigoureusement !

C'est CLAIEMENT de la littérature haineuse.

Si une librairie au Québec vend ce type de livre, il doit être dénoncé.

Au Canada, la littérature haineuse du KKK, des néo-nazis etc ... est sanctionnée.

L'islamo-obscurantisme ne passera pas au Québec.

Jean-Philippe Martini.

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

15 avril 12:05

Je vous félicite pour votre démarche. Il est temps que l'on commence à réveiller notre élite dormante, aveuglée de naïveté. Merci.

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

15 avril 13:24, par Claudia

Merci pour votre geste. Je crois qu'il est impératif pour notre l'avenir des futures générations Canadiennes que nous cessions d'avoir peur de citer des évidences...

Je suis personnellement très perplexe quand je constate à quel point nous avons peur des mots à chaque fois que l'Islam est concerné. J'ai comme l'impression d'être tombée dans un univers parallèle où la liberté d'expression est régie pas l'approbation de la communauté musulmane.

Sachant comment cet aplaentrisme commence à créer des problèmes majeurs à travers toute l'Europe et l'Australie, je ne comprend pas le manque de colonne vertébrale de nos dirigeants canadiens. Ils acceptent toutes demandes dans l'espoir de gagner l'assentiment (surtout le vote) de la communauté minoritaire sans prendre en compte les messages qui sont perçus par ces derniers à travers ce manque de courage.

Le respect d'autrui est important mais celui de soi-même doit primer si nous voulons créer une réciprocité. Je crains pour la démocratie dans un tel contexte car notre naïveté et la bulle dans laquelle nous choisissons de vivre nous empêchent de voir les conséquences de ces comportements.

Il est grand temps qu'on allume comme on dit en bon québécois ! La laïcité doit primer partout dans la sphère publique....Et la religion majoritaire au Canada c'est le christianisme. Cessons d'avoir honte de ce que nous sommes nous avons l'air totalement ridicule !!

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

16 avril 17:16, par M Ragazou

Il est très important que la population du Canada s'implique davantage pour cette cause. Je me pose cette question où est le MLQ ainsi que les groupes sociaux ! Il est temps de passer à l'action et de démontrer notre solidarité. Le Canada risque de virer très mal si des actions ne sont prises dans l'immédiat. Il n'y a qu'avec des manifestations pacifiques que nous pourrions les faire reculer.

Il est important d'avoir un site tel que Point de Bascule pour ainsi véhiculé le danger de l'islam radical. Passez le message à vos voisins et amis que laïcité ne veut pas dire athéisme mais c'est une protection contre les religions trop entreprenantes qui risquent de faire tourner la tête à nos jeunes. En France, des nouveaux convertis sont en Irak et font la guerre, certains y sont morts.

Suite a la plainte de M Lebus a la commission canadienne des droits y aurait il moyen de mettre en ligne un formulaire et ainsi y déposer des signatures pour appuyé la demande ci haut mentionné.

Pourquoi j'ai déposé une plainte à la Commission canadienne des droits contre un imam salafiste de Montréal pour "propagande haineuse"

17 avril 01:28, par Baraka

Je découvre dans ces commentaires le site point de BASCULE et son promoteur Marc Lebus. Bravo pour la plainte déposée. Quelle attitude citoyenne et courageuse (sachant à quels excités on a affaire !). Je ne manquerai pas de visiter ce site régulièrement et de le faire connaître autour de moi. Très cordiales et respectueuses salutations à Marc Lebus.